

● (1710)

Depuis des années que ce bill d'initiative parlementaire est inscrit à mon nom au *Feuilleton*, je me réjouis que le gouvernement soit disposé à aller jusqu'à offrir la recommandation royale—ce que je n'estime pas nécessaire pour des raisons que je fournirai s'il y a lieu. Quoi qu'il en soit, étant donné cette attitude du gouvernement, voilà qui écarterait le dernier obstacle que pourrait susciter n'importe quel député, notamment celui de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). Madame l'Orateur, j'espère que nous pourrions procéder à la deuxième lecture du bill et le renvoyer au comité. Dans l'intervalle, peut-être le gouvernement pourrait-il inscrire la recommandation royale, essentielle ou superflue, de sorte que le bill serait alors dans les règles même malgré cette objection possible eu égard à la procédure.

Cela dit, je prie le député de Winnipeg-Nord-Centre de ne pas s'opposer à ce que les Canadiens du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest soient aussi bien représentés que tous les autres citoyens à la Chambre, grâce à la représentation au Sénat.

Mme Iona Campagnolo (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Madame l'Orateur, de nombreux députés ont constaté lors de débats antérieurs que je prends rarement la parole pour féliciter le député du Yukon (M. Nielsen); toutefois, c'est ce que je fais aujourd'hui pour sa présentation du bill C-234. Le Nord a une occasion unique de se faire entendre et, venant moi-même de cette région, j'ai remarqué la forte concentration au Sénat de représentants du Sud où la population est plus dense. Nous, de ce côté-ci de la Chambre, n'avons aucune objection à ce que le bill suive son cours.

M. John M. Reid (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame l'Orateur, nous nous trouvons en ce moment en présence d'un problème de procédure. Je crois savoir que le débat touche à sa fin, et je ne sais vraiment pas comment résoudre le problème en ce sens que nous devons trouver un moyen d'obtenir une recommandation royale qui s'applique à un bill qui n'est pas présenté par le cabinet, bien que le cabinet ait présenté à la Chambre le bill C-3, pour lequel il a obtenu une recommandation royale.

Nous pourrions peut-être convenir de suspendre les travaux pour le moment, si personne d'autre ne désire prendre la parole. Une fois que nous aurons eu l'occasion de résoudre le dilemme, peut-être pourrions-nous adopter un ordre nous permettant de procéder à un vote sur le sujet, lorsque nous aurons résolu le problème de procédure consistant à obtenir une recommandation royale.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Madame l'Orateur, je pense que le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Reid) a soulevé un problème intéressant qu'il faudra manifestement un certain temps pour résoudre. Il s'agit de savoir comment le député du Yukon (M. Nielsen), qui n'est pas membre du Conseil privé, peut obtenir une recommandation royale du gouverneur général pour son bill.

M. Nielsen: Question d'influence, de piston.

Représentation au Sénat—Loi

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Influence? Piston? Je n'ai pas encore trouvé ces termes ni dans l'Acte de l'Amérique du Nord britannique ni dans le Règlement. Nul doute cependant que le problème sera résolu si la Chambre le veut.

J'aimerais exprimer mon opposition à ce bill; le député du Yukon ou le député de Skeena (M^{me} Campagnolo) ne pourront pas dire que cette opposition est dirigée contre le Nord. Si je m'oppose à ce bill, c'est parce que je ne voudrais pas insulter la population du Nord, les habitants du Yukon ou des Territoires du Nord-Ouest en leur donnant à entendre qu'ils participeraient pour ainsi dire pleinement à la vie canadienne grâce à la présence de deux libéraux nommés au Sénat.

La Chambre a eu raison, à mon sens, de décider, il y a quelques semaines, d'augmenter la représentation du Nord canadien à la Chambre de telle sorte que la prochaine législature comptera un représentant du Yukon et deux des Territoires du Nord-Ouest. C'est ici que la représentation veut vraiment dire quelque chose, c'est ici qu'il se fait quelque chose. Je ne vois aucune utilité pour le Yukon ou les Territoires du Nord-Ouest d'avoir des représentants à l'autre endroit.

Pour ce qui est du raisonnement du député du Yukon, c'est-à-dire qu'il appuierait peut-être ma proposition visant à abolir le Sénat mais que, d'ici là, le Sénat devrait compter des représentants du Nord, je lui ferai remarquer qu'il y a bien des choses auxquelles je pourrais m'opposer au sein de la société, mais je ne pense pas que cela me donne moralement le droit de leur accorder mon appui. Je vous laisse le soin de lire entre les lignes.

Les arguments en faveur du bill à l'étude ne valent rien, selon moi. Si c'est la volonté de la Chambre qu'il soit adopté, au nom du représentant du Yukon ou d'un député ministériel, c'est tout simplement la volonté de la Chambre. Mais pour ce qui est de la dignité et des droits véritables des habitants du Nord, j'affirme que c'est leur faire un affront que de vouloir leur faire croire qu'ils participeront pleinement à la vie canadienne s'ils ont deux libéraux pour les représenter à l'autre endroit.

L'Orateur suppléant (Mme Morin): La Chambre consent-elle à ce que le bill soit reporté jusqu'à plus ample étude?

M. Nielsen: D'accord, pourvu qu'à défaut de la recommandation royale, on nous fournisse l'occasion de présenter des arguments sur la question de procédure.

L'Orateur suppléant (Mme Morin): La Chambre consent-elle à ce que le bill garde son rang?

Des voix: D'accord.

M. Reid: Six heures!

L'Orateur suppléant (Mme Morin): L'heure réservée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire étant maintenant écoulee, je quitte le fauteuil jusqu'à 8 heures ce soir.

(La séance est suspendue à 5 h 20.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.